

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 13 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 7 mars 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de Membres en exercice : 27**

Présents :

Madame LUCAS Maryline – **Maire**

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène -  
FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon,  
**Adjoints**

Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothée - SENEZ Jean-Pierre - LAMBERT Gaston  
- KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - CANIVET Bertrand - MARTIN Nuccia -  
WILLERVAL Aurore - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - DEVRED Sylvain,  
**Conseillers**

Absents ayant donné procuration

Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed à Monsieur Bertrand CANIVET  
Madame KHELIFA Armelle à Madame FERMEN Claudine  
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame Maryline LUCAS  
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Madame AMADEI Corinne  
Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain

Excusé :

Monsieur MORAWIEC Laurent

Absents :

Monsieur MORAWIEC Laurent (Excusé) - Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE  
Jennifer

**Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand CANIVET**

**PROJET EDUCATIF**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la politique éducative locale, la collectivité s'est dotée d'un plan éducatif territorial en 2016 et il est recommandé de l'actualiser au regard des évolutions du public et des moyens mis en œuvre dans l'accompagnement des familles.  
Elle invite l'assemblée à approuver le projet éducatif mis à jour annexé.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet éducatif.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Bertrand CANIVET



## **PROJET ÉDUCATIF** VILLE DE GUESNAIN

### **I - Préambule**

---

Le projet éducatif traduit l'engagement de la commune de Guesnain, ses priorités, ses principes et ses orientations. Il définit le sens de ses actions. Ce projet s'adresse aux familles afin qu'elles puissent mieux appréhender les objectifs et les moyens que la commune met en œuvre en matière de soutien et d'accompagnement éducatif.

La commune de Guesnain accompagne à travers ses différentes structures et partenaires associatifs, l'ensemble de la population avec une attention particulière pour les plus jeunes.

Différentes structures et services municipaux accueillent les enfants et les adolescents en dehors des temps scolaires. Les actions proposées sont à visée éducative et veulent être complémentaires à celles des parents, de l'école et des acteurs associatifs.

Parallèlement à l'accompagnement des publics les plus fragile, la commune s'inscrit également dans la dynamique d'inclusion qui ne se limite pas à l'école. Elle doit aussi concerner la vie sociale en dehors du milieu scolaire. Les enfants porteurs de handicap doivent être acceptés par leurs camarades et avoir accès à des activités récréatives, culturelles ou sportives comme tous les autres.

### **II - Finalités éducatives**

---

- **Contribuer à l'épanouissement physique et moral de tous avec une attention particulière pour les personnes vulnérables (personnes porteuses d'un handicap, petite enfance, enfance, jeunesse).**
- **Permettre aux plus jeunes de s'ouvrir au monde et de prendre toute leur place en tant que citoyen en devenir.**
- **Transmettre à tous les valeurs morales et sociales nécessaires au bien vivre ensemble en s'appuyant sur les notions de liberté, d'égalité, de fraternité et de respect.**
- **Aider l'enfant à mieux appréhender son environnement en contribuant à l'acquisition de l'autonomie et de la responsabilité individuelle et collective nécessaires à son développement.**

- **Accompagner au mieux les enfants porteurs d'handicaps et leurs parents pour une inclusion scolaire et sociale efficiente qui passe par la mobilisation et la concertation des acteurs et services éducatifs permettant de garantir la qualité d'accueil de l'enfant.**
- **Formaliser l'engagement des différents partenaires institutionnels et associatifs à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives**

### III – Objectifs généraux

- Renforcer la dynamique de collaboration entre l'ensemble des services de la commune afin de proposer aux habitants un accès facilité aux différentes structures et un accompagnement adapté à leurs besoins et attentes.
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle d'éducation en proposant des services et actions liés au soutien à la parentalité, des moyens de gardes adaptés, des loisirs éducatifs de proximité et dans un environnement sécurisé.
- Développer et s'appuyer sur des partenariats permanents ou ponctuels avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire (bénévoles et professionnels) dans une logique de concertation et de coopération visant les finalités éducatives retenues.
- Soutenir et accompagner les citoyens de demain, en favorisant toutes les formes d'expression, d'apprentissage artistique, culturel et numérique, pour que les enfants et les jeunes puissent se forger une pensée critique et plus libre.
- Permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à des activités de loisirs et/ou culturelles, vecteurs d'épanouissement et d'enrichissement personnel et collectif, en proposant des actions accessibles, attractives et adaptées aux différents besoins et attentes de nos concitoyens.

### IV – Services et structures supports

#### 1. Services

Pour répondre au plus près des objectifs retenus dans ce projet éducatif, la commune peut s'appuyer sur l'ensemble de ses services et plus particulièrement sur :

- **Le Service Jeunesse :**
  - Accueil collectif de mineurs (3-12 ans)  
Périodes de vacances scolaires  
Mercredis après-midi ;

- Service de garderie  
Matin  
Soir ;
- Service cantine et pause méridienne
- **Le Relais Petite Enfance :**
  - Espace à la disposition des parents, des assistants maternels et des gardes à domicile des communes de Guesnain, Loffre, Lewarde, Masny et Bruille Lez Marchiennes et dédié au développement et à la valorisation des modes de gardes du jeune enfant ;
  - Accompagnement des professionnels de la petite enfance et des parents employeurs dans les démarches administratives liées aux modes de gardes ;
  - Ateliers d'éveil visant à favoriser la socialisation des moins de 6 ans accompagnés de leurs parents ou assistant maternel.
- **La Médiathèque :**
  - Accueil tout public en proposant un fonds documentaire varié (livres, revues, presses, CD, DVD, jeux, ressources numériques) ;
  - Accueil les scolaires (tous niveaux) selon des projets éducatifs concertés avec les équipes enseignantes ;
  - Animation d'événements culturels en lien avec les services qu'elle propose.
- **L'Ecole de Musique :**

Accueille les enfants de la commune et des alentours et propose :

  - Des cours de formation musicale,
  - L'enseignement des instruments
  - Pratiques collectives (classe d'orchestre, classe de djembé).
- **Le CCAS :**
  - Accompagnement des familles vulnérables dans tous les domaines de la vie quotidienne (logement, santé, handicap, retraite, accompagnement social...).

- **La Maison Pour Tous :**
  - Accueil collectif de mineurs (11-17 ans) ;  
Périodes de vacances scolaires  
Mercredis et Samedis après-midi ;
  - Accompagnement à la scolarité (Primaire et collège) ;
  - Ateliers de soutien à la parentalité ;
  - Actions de soutien et d'accompagnement aux Projets Vacances Familles ;
  - Accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes 16-25 ans ;
  - Animations d'évènements conviviaux à destination des jeunes et des familles ;
  - Coordination des dispositifs enfance/jeunesse de la commune ;
  - Animation du Conseil Municipal Jeunes.

## 2. Structures supports

### - L'école :

L'école est un acteur essentiel dans la coéducation des enfants, au côté des parents. La commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations. Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles avec pour objectif d'accueillir les élèves, les enseignants et autres personnels dans les meilleures conditions possibles. Elle gère les personnels non enseignants, en particulier les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) qui viennent en soutien aux enseignants.

Parallèlement à ces compétences obligatoires, la commune soutient activement les actions éducatives portées par les équipes d'enseignants (classes de neige, apprentissage de la natation, actions de préventions et de sensibilisations). La commune met à disposition des équipes éducatives différents d'équipements de proximité (stade, salle de sports, salle des fêtes, dojo, médiathèque) permettant la pratique d'activités hors des murs des écoles.

### - Les associations :

En complémentarité à l'ensemble des services et actions que propose la commune, les habitants de Guesnain bénéficient d'un tissu associatif dense avec des infrastructures nombreuses et de qualité garantissant une offre d'activités variées et à proximité immédiate.

La ville de Guesnain soutient également les familles à travers son dispositif « coupon sport » permettant l'adhésion à moindre coût, à une association sportive ou culturelle pour les enfants mineurs de la commune.

A travers les différentes manifestations festives et culturelles portées par la ville, la commune de Guesnain favorise le partenariat entre les différents acteurs de l'animation de la vie locale afin que le plus grand nombre d'habitants trouve toute sa place lors des événements communaux.

- **Les partenaires institutionnels :**

La commune s'inscrit dans différents dispositifs d'accompagnement des publics proposés par les partenaires institutionnels (CAF, Département, Jeunesse et Sport, Préfecture, Région, Agglo...). Ces dispositifs s'appuient sur des travaux de concertations et de co-constructions avec différents partenaires en fonction des thématiques abordées et du public visé.

La volonté de la commune est de renforcer les partenariats existants avec une formalisation systématique de ces derniers et en construire de nouveaux pour maintenir cette dynamique partenariale nécessaire pour le maintien ou à l'amélioration des services à la population.

A Guesnain, le 13 Mars 2025

Le Maire de Guesnain,  
Maryline Lucas

